JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7324286901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7324286901

Cette annonce a été mise en ligne le **29 mars 2023** sur **Actu.fr - le Ploermelais**
Pour le département : **56 - MORBIHAN**

NOTAIRE CONSEIL OCEAN - Me Jean-Philippe REDO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Philippe REDO, Notaire à PLOEMEUR, Place Marcel Dassault, le 10 mars 2023 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI ARZHBRO.
Le siège social est fixé à : PLOEMEUR (56270) 30 Village de Kerlavret.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR). Les apports sont en numéraire.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant aux termes d'une assemblée générale extraordinaire.
Les premiers gérants sont Mr Steve Pierre André JOUBIOUX, né à PLOEMEUR (56270) le 17 juillet 1988 et Mme Amélie Marie Christine LEMAIRE, née à SAINT-BRIEUC (22000) le 17 janvier 1980.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT.
Pour avis, le notaire.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

